

défense,—c'est inévitable,—le reste n'y ayant trait que de plus loin. Les travaux de la Commission financière et économique de l'OTAN nous ont renseignés mutuellement sur les problèmes et la situation économiques des États membres, plus que jamais par le passé. La Commission temporaire du Conseil ne peut fonctionner que parce que la Commission financière et économique avait déjà recueilli la statistique et les renseignements requis.

La Commission de production de défense a utilement travaillé à coordonner la production de défense. Ce genre de travail, si utile, se prolongera,—je l'espère fortement,—même une fois passée la période critique actuelle.

On donne suite à l'article d'autres façons également, certaines n'ayant aucun rapport avec les rouages établis au sein de l'OTAN. On sait qu'une foule d'organisations et d'organismes internationaux exercent leur action sur le plan économique. Or tous les pays de l'OTAN font partie de la plupart de ces organismes sinon de tous. Il serait déraisonnable que l'OTAN entreprit de créer des rouages parallèles afin d'accomplir ce que d'autres font déjà. Les États membres de l'OTAN ont donc recours à ces organisations pour accroître la collaboration économique et éviter les conflits économiques.

C'est ainsi que récemment, à l'OTAN, nous avons songé à l'établissement d'une commission spéciale du déplacement et de la main-d'œuvre. On a chargé un comité spécial d'étudier la question et de faire rapport. Après examen cependant, on a constaté que cette question dépassait de beaucoup les cadres de l'OTAN, qu'un organisme beaucoup plus vaste pourrait l'étudier avec de meilleures chances de succès et que, de fait, il existait déjà une organisation internationale capable de s'attaquer à ce problème. De même, on a songé à l'établissement de rouages de l'OTAN pour la répartition des matières premières mais il est devenu évident qu'une organisation plus étendue, par exemple la conférence internationale des matériaux, qui siège en ce moment à Washington, pourrait répondre aux besoins, dans ce domaine, plus efficacement que n'importe quel organisme de l'OTAN. Toutes ces questions n'en ont pas moins été étudiées soigneusement et à fond par un comité spécial, lequel a fait rapport et a soumis diverses propositions concrètes auxquelles, je le reconnais, on n'a pas encore donné suite. Rendant compte de son mandat, à Lisbonne, ce comité a souligné, comme il l'avait fait déjà, que ce que nous avons accompli jusqu'ici sous le régime de cet article n'est qu'un commencement.

Ce qui nous préoccupe le plus, à l'OTAN, c'est, non pas de nous entretenir de la préparation de quelque plan grandiose ou imaginaire

de l'Atlantique ou de l'OTAN, ni de l'élaboration de quelque projet devant supplanter le plan de Colombo ou le plan Marshall, mais de jeter des bases sur lesquelles nous pourrions édifier l'avenir. Mais l'honorable député qui a présenté cette motion s'attend que j'aborde le cœur même de l'accusation qu'il a portée contre nous. L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a répété l'accusation cet après-midi, que nous n'avons pas su fournir de l'aide économique directe à nos alliés de l'OTAN, ce qui semble constituer à ses yeux le but principal sinon unique de l'article 2. Ce n'est que d'une partie de l'article 2 qu'il a parlé; il a mentionné à ce propos le plan Marshall et a dit avec insistance que, tandis que les États-Unis traitaient si généreusement leurs alliés, nous du Canada ne leur avions fourni rien ou à peu près. Cette comparaison était défavorable au Canada et on l'a déjà remarqué dans certains journaux américains. Je crois que les honorables députés connaissent déjà l'inexactitude de ce genre d'affirmations. Je suis convaincu, au contraire, que le Canada s'est acquitté de toute la part qui lui revenait pour reconstruire, renforcer et aider le monde libre d'après-guerre.

L'honorable député de Melfort (M. Wright) demande ce qu'a fait jusqu'ici le Canada en vue d'assurer la stabilité économique en Europe et, répondant à sa propre question, il dit qu'il n'a fait aucun réel sacrifice pour raffermir la sécurité en payant une partie de la prime d'assurance.

Je veux énumérer les sommes que le Canada a versées sous diverses formes d'aide économique depuis la guerre, c'est-à-dire, depuis l'année financière 1945-1946 jusqu'à 1951-1952 inclusivement. L'aide financière et économique accordée au cours des années d'après-guerre sous forme de crédits à l'Europe,—c'est bien là de l'aide économique,—s'élève à 1,753 millions de dollars. Les secours militaires d'après-guerre s'élèvent à 95 millions de dollars. La participation aux organismes de secours et de rétablissement et aux programmes d'aide des Nations Unies s'élève à 203 millions. Le chiffre de notre participation au plan de Colombo est de \$25,300,000 et celui de notre participation à l'OTAN, sous forme d'aide mutuelle et d'autres versements, est déjà de \$324,800,000. Puis, étant donné ses besoins extraordinaires, nous avons donné à la Grèce pour \$830,000 de blé. Ainsi le montant total de l'aide accordée par notre pays aux pays d'Europe qui en avaient besoin est de 2,403 millions de dollars.